

# Tigres: des ONG dénoncent les exportations depuis l'UE

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 11 heures

Des ONG ont dénoncé mercredi les exportations de tigres nés en captivité depuis l'Union européenne, qui «*stimulent la demande*» illégale pour ces animaux protégés mais recherchés dans certains pays, notamment en Asie, pour leurs vertus médicinales supposées.

Le WWF et l'ONG britannique spécialisée Traffic pointent dans un rapport les exportations de tigres, ou parties du corps de ces félins, depuis des pays de l'UE entre 2013 et 2017, en se basant sur des chiffres de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), qui autorise l'élevage en captivité et le commerce de certaines espèces en danger, dans le cadre d'une stricte réglementation.

Sur cette période de cinq ans, les exportations directes ont concerné 103 tigres, alors que 84 autres en provenance d'autres pays ont été ré-exportés depuis l'UE. Ces exportations ont été autorisées pour des raisons commerciales, zoologiques ou pour des cirques, notamment vers «*des pays où les élevages sont connus pour alimenter le commerce illégal de cette espèce menacée, tels que la Chine, la Thaïlande et le Vietnam*», les deux derniers étant les principaux pays d'exportation depuis l'UE.

En outre, ce commerce «*rend plus difficile l'application de la loi et peut stimuler la demande et augmenter le braconnage des tigres sauvages*», dont la population est estimée à moins de 4.000 individus dans le

monde, estiment les ONG. Sur la même période de cinq ans, l'UE a également signalé 95 saisies de produits issus de tigres, dans leur grande majorité (94%) des produits médicinaux.

Les ONG appellent donc l'UE à «*recommander aux pays membres d'interdire le commerce avec des pays tiers de tigres vivants ou de parties de tigres*». Elles reconnaissent que les législations des pays étudiés assurent globalement une bonne traçabilité des animaux captifs, sauf après leur décès et dans le cas des cirques ou expositions itinérantes comme de propriétaires privés. Et appellent en conséquence les pays européens à durcir la réglementation en la matière.